Kommunales Integrationszentrum
Kreis Minden-Lübbecke

Mühlenkreis
MINDEN-LÜBBECKE

VACCINATION DANS L'ARRONDISSEMENT DE MINDEN-LÜBBECKE

QUI A LE DROIT DE SE FAIRE VACCINER ET COMMENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS ?

Depuis le lundi 7 juin 2021, la vaccination contre la Covid-19 n'est plus réservée aux personnes prioritaires. L'ensemble de la population a donc désormais le droit de se faire vacciner. Toutefois, la fin des vaccinations prioritaires ne signifie pas pour autant que toute personne souhaitant se faire vacciner peut obtenir un rendez-vous immédiatement. C'est pourquoi il vous est demandé de patienter encore un peu au cours des prochaines semaines.

À l'heure actuelle, il n'est malheureusement pas possible de libérer des créneaux supplémentaires car les centres de vaccination ne disposent pas de la quantité nécessaire de vaccins et les doses actuellement disponibles ne peuvent être utilisées que pour les personnes ayant déjà reçu une dose de vaccin.

Le centre de vaccination ne proposera donc pas de nouveaux rendez-vous pour les personnes recevant une première dose avant au moins la mi-juin 2021. Les rendez-vous déjà pris pour la deuxième dose n'en sont pas affectés et restent en place.

Nous vous préviendrons dès que l'arrondissement aura à nouveau davantage de vaccins et qu'il sera possible de prendre rendez-vous.

Pour vous faire vacciner, veuillez prendre rendez-vous via les systèmes de prise de rendez-vous des associations de médecins conventionnés (tél. : +49 (0)800 116117 02 ou sur Internet : www.116117.de ou https://impfterminservice-kvwl.service-now.com).

OU ONT LIEU LES VACCINATIONS ?

L'arrondissement de Minden-Lübbecke a mis en place un centre de vaccination. Il se trouve dans le **gymnase de Hille-Unterlübbe.** Veuillez noter que vous ne pourrez pas accéder au centre de vaccination si vous n'avez pas pris rendez-vous au préalable ! Le centre de vaccination se situe à l'adresse **Schulstraße 18, 32479 Hille**, à proximité immédiate de la B 65. Il est également facile d'y accéder avec le bus.

Les patient(e)s

- présentant une dépendance de niveau 4 ou 5,
- présentant une dépendance de niveau 3 avec une mobilité réduite permanente ou
- souffrant d'un handicap grave et possédant une carte d'invalidité portant la mention aG, BI ou H

ont peut-être droit à la prise en charge de leur transport sur prescription de leur médecin traitant. Veuillez vous adresser préalablement à votre caisse d'assurance maladie pour connaître la marche à suivre.

OU OBTENIR DES INFORMATIONS ?

Un numéro d'assistance pour la vaccination contre la Covid-19 est disponible au +49 (0)211 9119-1001 (du lundi au vendredi de 8h à 20h, samedi et dimanche de 10h à 18h). Voir également : https://www.zusammengegencorona.de/